

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

RESTAURATION DE NOTRE-DAME DE PARIS - (N° 1918)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 313

présenté par
Mme Brugnera

à l'amendement n° 260 de Mme Racon-Bouzon

ARTICLE 8

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« comité »

le mot :

« conseil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.